

Vent de tempête sur l'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA)

L'accueil des Étrangers connaît en Belgique une crise sans précédent. Les centres d'accueil sont saturés, les listes d'attente s'allongent, de nombreuses familles se retrouvent en hébergement précaire ou sans hébergement, privées ainsi de toute aide matérielle et financière.

La dernière illustration de cette crise prend sa source dans les hautes sphères de FEDASIL (l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile ; celle-ci accueille non seulement les demandeurs d'asile mais également les familles en séjour illégal, avec enfants mineurs d'âge).

Invoquant la saturation totale de son réseau d'accueil depuis plus d'un an et demi, l'Agence a décidé de mettre fin, dans un communiqué daté du 12 octobre 2009, à l'accueil des Mineurs Étrangers Non Accompagnés qui ne demandent pas l'asile¹.

Pour rappel, lorsqu'un MENA arrive sur le territoire il peut, suivant son parcours antérieur et les raisons qui l'ont poussé à fuir son pays, introduire soit une demande d'asile, soit une déclaration d'arrivée². À son arrivée sur le territoire, tout MENA doit, conformément à la loi sur l'accueil des étrangers et à son arrêté d'exécution qui prévoit l'accueil, être accueilli en Centre d'Observation et d'Orientation pour une durée ne pouvant excéder quinze jours renouvelable une fois. Ce passage permet au jeune isolé de se poser après un parcours souvent très éprouvant et d'envisager avec l'équipe du COO, son tuteur et son avocat, la solution la plus adaptée à sa situation. Cette période permet également aux équipes sociales et éducatives d'apprendre à connaître le jeune et de l'orienter vers la structure d'accueil la plus appropriée.

Dans les faits, il existe deux COO en Belgique, Neder-Over-Hembeek pour la partie francophone, Steenokerzeel en Flandres. Ces deux structures, disposant d'environ cinquante places chacune, sont saturées. Plus de 100 mineurs sont en attente d'une place en COO car les MENA accueillis sont orientés au « compte goutte » en foyer de seconde ligne à cause de l'embolie actuelle du réseau d'accueil, paralysant ainsi les possibilités d'entrées et de sorties au sein des COO. Alors que les COO devraient constituer le premier accueil de ces jeunes. Ils sont donc pour nombre

¹ Hormis ceux « considérés comme très vulnérables » par le service des Tutelles.

² Il existe également une procédure spécifique pour les mineurs victime de la Traite des Etres Humains (TEH)

28.10.2009

d'entre eux une seconde étape dans leur parcours d'accueil. Les jeunes y sont orientés dans de nombreux cas, après avoir passé plusieurs semaines ou plusieurs mois dans des structures qui ne leur sont pas adaptées.

C'est ainsi la principale raison invoquée par FEDASIL qui tente ainsi de se soustraire à son obligation d'accueillir les MENA non demandeurs d'asile.

La plate-forme Mineurs en Exil, le Service Droit des Jeunes et la Défense de l'Enfant International (DEI) ont aussitôt réagi, menaçant de porter l'affaire en justice si FEDASIL ne retirait pas son instruction. Cette menace a été relayée par une injonction du Ministre Philippe COURARD qui a décidé de ne pas cautionner cette pratique jugée discriminatoire dans l'accueil des MENA censé être inconditionnel. Ainsi le cabinet du Ministre a réagi très vivement à cette prise de position : « *La décision unilatérale de FEDASIL n'apporte aucune solution à la problématique d'accueil des demandeurs d'asile. FEDASIL se met en porte-à-faux vis-à-vis de la loi. A court terme, il faut utiliser toutes les places disponibles* »

La plate forme Mineurs en Exil, à travers les propositions qu'elle avait élaborées dans le document « Normes Minimales d'Accueil pour les MENAS », avait dès janvier 2004 rappelé qu' « Il est fondamental de ne faire aucune distinction de traitement des mineurs que ceux-ci soient demandeurs d'asile ou non. En effet, les membres de la plate forme de rappeler qu' « ils sont avant tout des mineurs d'âge et la qualité de leur accueil devrait dépendre de ce seul critère. Ces propositions ont été réactualisées en septembre 2007. »

La suspension de cette dernière note de l'Agence ne s'est pas faite attendre. Toutefois, cela ne résout pas pour autant le problème de l'accueil qui prend de plus en plus des dimensions structurelles notamment vis à vis de l'orientation de ces jeunes en souffrance. Que ce soit au niveau des Communautés ou à l'échelon fédéral, les instances politiques n'ont de cesse de se renvoyer cet épineux dossier. Parmi les solutions souhaitées ou envisagées figurent la création d'un troisième COO et une augmentation de la capacité d'accueil de seconde ligne pour les MENA.

Gageons que les négociations entre le fédéral et les communautés aboutissent rapidement afin d'offrir à ces jeunes au passé douloureux un accueil adapté qui leur permette de bénéficier des meilleures conditions de prise en charge possibles. Préalable indispensable pour qu'ils se sentent acteurs de leur vie ici en Belgique.

Ugo GUILLET